



éducaloi

SAVOIR C'EST POUVOIR

Au-delà du droit : communiquer la réforme pour être compris

Dans le cadre de la consultation publique sur la réforme du droit de la famille

Lundi 6 mai 2019 à Montréal

Éducaloi¹ appuie toute initiative qui permet de mieux comprendre les attentes et les besoins de la population en matière de droit et d'accès à la justice.

Nous ne nous prononcerons pas sur la légitimité des règles issues de la réforme. Il ne fait pas partie de notre mission de prendre position à cet égard : notre valeur de neutralité nous guide depuis 19 ans. Mais nous nous adressons à vous parce que nous situons le citoyen au centre de nos actions et c'est à ce titre que nous nous permettons de suggérer des stratégies de succès pour le bien de la population.

Nous sommes conscients de la tâche colossale qui attend le gouvernement pour une réforme en droit de la famille. Nous croyons que si une réforme est nécessaire, ce n'est pas uniquement parce que la loi actuelle doit être adaptée aux nouvelles réalités familiales, mais **c'est aussi parce que les citoyens connaissent et comprennent mal leurs droits et leurs obligations.**

Ainsi, au-delà des changements législatifs, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour pallier ce manque de connaissance et de compréhension. Nous vivons cette situation depuis 19 ans. **Une grande importance doit donc être accordée aux enjeux de communication entourant la réforme** puisque ces enjeux de connaissances demeureront toujours bien réels et ce, peu importe la légitimité des changements apportés et leur efficacité à répondre concrètement aux besoins de la population.

Nous soumettons donc que, pour que toute réforme soit couronnée de succès, elle doit :

- Piquer la curiosité et l'intérêt (**campagne de sensibilisation**) ;
- Permettre facilement à la population de s'y retrouver en cas de besoin (**information claire et accessible**) ;
- Être accompagnée d'importantes actions d'**éducation juridique** à long terme ;
Et – pourquoi pas – être rédigée selon les principes reconnus en langage clair (**accessibilité de la loi elle-même**).

¹ Éducaloi est un organisme de bienfaisance enregistré existant depuis 2000. Il a pour mission d'informer les citoyens du Québec sur la loi, leurs droits et leurs obligations. À cette fin, Éducaloi:

- conçoit et produit des outils d'information et d'éducation juridiques fiables et accessibles;
- agit activement pour sensibiliser la société québécoise à la dimension juridique des situations du quotidien et pour développer chez les citoyens les aptitudes nécessaires à l'exercice de leurs droits;
- exerce un leadership quant à la nécessité de communiquer le droit de façon claire et efficace.

Tout d'abord, une mise en contexte. **Que ce soit par un manque de sensibilisation, d'information, d'éducation ou d'accessibilité de la loi, un constat demeure : les connaissances juridiques stagnent au Québec.**

2007 → Un sondage de la Chambre des notaires du Québec indique qu'une majorité de conjoints de fait ne connaissaient pas les implications juridiques de leur union.²

2013 → Une autre étude démontre qu'environ un couple en union de fait sur deux se croit protégé de la même manière que les conjoints mariés, et que les biens acquis au cours de leur union seraient séparés en parts égales lors d'une rupture.³

Les connaissances n'ont pas évolué, malgré un événement majeur qui a fait vibrer toute la société québécoise : l'affaire « *Lola contre Éric* ». ⁴ On aurait pu croire qu'avec tout le tapage médiatique de cette affaire, les gens auraient une meilleure connaissance et compréhension des droits qui étaient au cœur de toute l'affaire. Or, il n'en est rien. Certains diront même que les gens sont encore plus confus.

D'ailleurs, le rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille⁵ ainsi que le rapport de la Commission citoyenne sur le droit de la famille⁶ font tous deux état du fait que la méconnaissance du droit mène à des problématiques juridiques bien réelles. Nous partageons bien entendu cette préoccupation.

Ce manque de connaissance et de compréhension du droit n'est d'ailleurs pas exclusif au Québec. Nos collaborations avec plusieurs juridictions à travers le monde nous ont démontré qu'elles sont aussi confrontées à des situations similaires, conséquence de plusieurs facteurs dont :

- le déficit d'intérêt des citoyens par rapport au droit ;
- le manque d'information accessible, claire et compréhensible ;
- l'absence d'éducation juridique qui permettrait aux citoyens de détecter les éléments juridiques d'une situation et d'avoir les compétences pour comprendre et utiliser l'information reçue ;
- la complexité inhérente du droit, mais aussi du langage juridique lui-même ;

Qui plus est, en droit de la famille des facteurs psychologiques font en sorte que les gens s'informent peu en amont, tels la réticence à discuter d'un futur négatif alors que la relation est stable, l'incapacité à se projeter dans une situation future hypothétique, ou simplement la peur

² Ipsos Descarie. « Sondage sur l'union libre », *Rapport de recherche pour la Chambre des notaires du Québec*, octobre 2007, Dossier 07-204, 89 pages.

³ Chambre des notaires du Québec, « [Campagne uniondefait.ca](#) », Mars 2013, p 4. Sondage réalisé par CROP au bénéfice de la Chambre des notaires dont la description était de « mesurer les perceptions des Québécois vivant en union de fait quant à leur état matrimonial.

⁴ Québec (*Procureur général*) c. A, 2013 CSC 5.

⁵ Québec, Comité consultatif sur le droit de la famille, [Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales](#), Juin 2015, p 59-60, et 233 et ss.

⁶ Commission citoyenne sur le droit de la famille, [Rapport final](#), Montréal, Chambre des notaires, 2018, présidé par Alain Roy et Jean Paul Dutrisac, à la p 6 et ss

du conflit (de la « chicane »). Pourtant, ce manque s’y fait particulièrement sentir puisque les dossiers sont souvent très émotifs et ont des conséquences importantes dans la vie des gens.

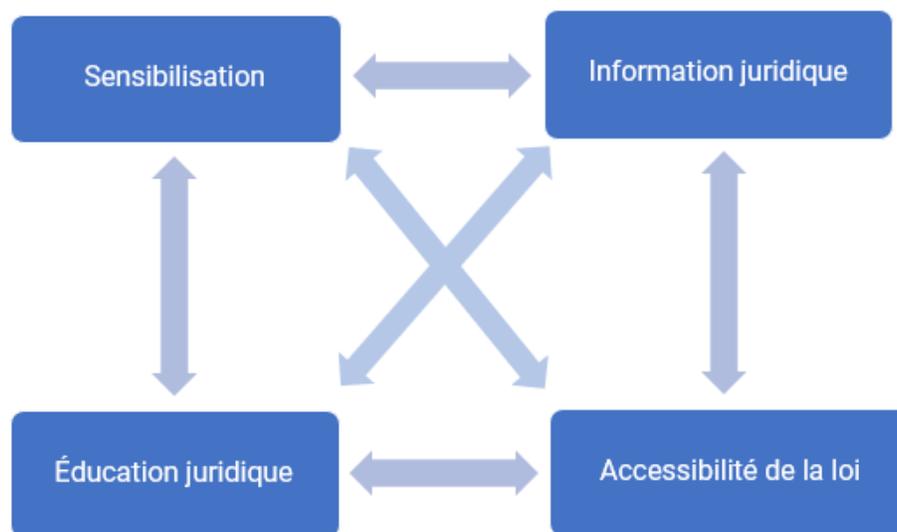
Le rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille de 2015, qui avait fait de la connaissance du droit par la population un de ses principes directeurs, soulevait une piste intéressante:

*« L’État ne peut pas se contenter de déléguer aux justiciables le devoir de s’approprier par eux-mêmes les tenants et aboutissants de règles aussi fondamentales que celles qui régissent leurs rapports familiaux; il doit se reconnaître un rôle, voire une responsabilité, dans la diffusion de l’information juridique pertinente ».*⁷

Ce comité, par ailleurs, recommandait que « le gouvernement se dote d’une véritable politique de diffusion du droit de la famille afin que les justiciables soient efficacement informés des règles qui les concernent, non seulement à court et moyen termes, mais également à long terme. »⁸

Bref, peu importe les droits et les protections qui seront mis en place, le manque de compréhension de la population nuira à l’efficacité pratique de toute réforme. Le défi contemplé par le gouvernement ne devrait donc pas se limiter à la tâche titanesque de changer le droit, **mais aussi à assurer que la population connaisse et comprenne le droit et ses changements, afin qu’elle puisse passer à l’action au moment opportun.**

Basé sur son expérience de près de 20 ans, Éducaloi attire ainsi votre attention sur les 4 approches complémentaires jugées nécessaires pour maximiser les effets de la réforme envisagée. Chacune de ses approches pourrait faire l’objet d’un mémoire en soit, nous nous proposons d’en faire de brefs survols afin, nous l’espérons, de susciter votre intérêt!



⁷ Rapport du comité consultatif sur le droit de la famille (2015) p 60.

⁸ Rapport du comité consultatif sur le droit de la famille (2015) p 233 et ss.

Sensibilisation : bien au-delà du communiqué de presse

Avant même d'offrir de l'information juridique aux citoyens, **il faut attirer leur attention sur les enjeux soulevés par la réforme et susciter leur intérêt**. Une campagne de sensibilisation efficace est primordiale.

Même si ce concept semble parfois étrange en droit, rappelons que plusieurs campagnes médiatiques et informationnelles sur des questions législatives ont trouvé écho auprès de la population au fil du temps. Pensons par exemple à toutes les campagnes gouvernementales sur les dangers et les conséquences de la conduite avec les facultés affaiblies.

Cela dit, il est important d'éviter un piège facile : nul besoin de créer des campagnes de communication expliquant les tenants et aboutissants de la réforme du droit de la famille. Le citoyen s'y perdra rapidement et le tout peut devenir rapidement inutile. Il faut plutôt rejoindre les gens là où ils sont, avec des concepts rapides qui restent en tête.

Par exemple : « *Détrompez-vous! Les conjoints de fait n'ont pas les mêmes droits que les conjoints mariés. Informez-vous!* »

Il faut répéter le message, l'adapter aux différents publics, le pousser sur toutes les plateformes... et encore le répéter.

Tout en restant réaliste sur la portée d'une telle campagne de sensibilisation, il faut trouver tous les moyens pour impliquer les gens et les inciter à s'informer davantage.

L'information et l'accompagnement pourront alors prendre le relais.

Les gens qui souhaitent en apprendre davantage sur leurs droits et leurs obligations doivent avoir accès à de l'information juridique claire. Bien que ce besoin puisse être la conséquence d'une sensibilisation réussie, il s'agit la plupart du temps d'un besoin ponctuel qui découle d'une problématique juridique bien précise.

L'information juridique doit être adaptée et accessible à 4 moments phares, soit avant la relation, pendant la relation, au moment de la rupture et au lendemain de celle-ci.

L'information doit aussi être **adaptée aux différents publics cibles**. Les besoins et les préoccupations peuvent grandement varier, et il est nécessaire d'adapter le message en conséquence. Il est rarement optimal de présenter une information de la même manière, surtout pour les multiples publics qui seront touchés par la réforme : adolescents, enfants, jeunes adultes, grands-parents, beaux-parents, célibataires, couples récemment séparés, gens mariés ou en union de fait, nouveaux arrivants, etc. Au-delà de leur situation juridique, il est également important d'adapter l'information juridique et les véhicules de transmission selon les facteurs de vulnérabilité des groupes auxquels ils se destinent (ex. faibles lecteurs, personnes ayant un handicap, personne dont la langue maternelle n'est pas le français).

Le droit étant complexe, il est aussi important de vulgariser l'information et de la rendre compréhensible pour ces différents publics cibles. **La communication claire du droit est une expertise en soi** et est au cœur de la mission que s'est donnée Éducaloi il y a près de 20 ans. D'ailleurs, parmi les plus de 5,5 millions de visites annuelles sur le site d'Éducaloi, ce sont les contenus en droit de la famille qui attirent le plus les visiteurs. Par exemple, la section la plus visitée de educaloi.qc.ca est « [Séparation et divorce](#) ». De plus, 3 des 10 articles les plus consultés à travers les 500 articles du site Web touchent le droit de la famille. Le besoin est donc déjà bien réel.

En plus : un grand besoin d'accompagnement

Nous tenons à souligner que l'information juridique est rarement suffisante pour que les gens comprennent et fassent valoir leurs droits. Ils ont souvent le besoin d'être accompagnés, de rencontrer un humain qui les aidera à y voir plus clair. **L'information juridique doit donc être une porte d'entrée vers les différents intervenants et services** d'aide et d'accompagnement, tant en droit que dans d'autres domaines (psychologie, finances, santé, etc.).

Chez Éducaloi, nous croyons depuis longtemps que les citoyens ne doivent pas seulement acquérir des connaissances juridiques : ils doivent aussi développer les compétences qui leur permettront de reconnaître la nature juridique de certaines situations et d'agir pour faire valoir leurs droits. L'éducation juridique est une expertise en soi et nos résultats sur le terrain démontrent sa nécessité, mais aussi son efficacité.

On doit donc distinguer l'information et l'éducation juridique. L'information offre des connaissances sans interaction particulière, alors que l'éducation juridique est une démarche qui vise à transformer les connaissances en capacité à faire des choix éclairés. Elle renforce des connaissances, compétences et attitudes qui permettent à l'individu d'agir par rapport à ses droits et ses responsabilités pendant toute sa vie. **Les deux sont essentiels pour qu'une réforme du droit soit un succès à long terme**, surtout en droit de la famille.

Prévenir les problèmes

Le droit familial vise en grande partie à « protéger », c'est-à-dire à empêcher les membres de la famille d'être exposés à un danger ou à les défendre contre une atteinte éventuelle. Le droit familial est donc en partie préventif.

Présumément, plusieurs règles qui seront mises en place par la réforme du droit de la famille seront de cette nature. Par exemple, qu'il s'agisse d'une approche *opt in* ou *opt out*, les conjoints de fait devront posséder certaines connaissances et compétences de base pour faire un choix libre et éclairé. Autrement, la protection mise en place atteindra-t-elle son objectif ? Une fois que la personne vivra une problématique, il sera potentiellement trop tard pour chercher de l'information et être capable de l'utiliser.

Cette approche préventive doit idéalement débiter alors que la personne n'a pas d'intérêt direct dans la question. L'éducation juridique peut alors prendre tout son effet.

Le professeur Alain Roy en parlait ainsi en 2013 dans une conférence au lendemain de l'affaire « Lola contre Éric » :

« L'information pourrait également prendre d'autres formes plus inusitées. Si les élèves de 5^e secondaire pouvaient bénéficier de quelques heures de formation juridique en droit des personnes et de la famille, les choix de vie qu'ils poseraient seraient probablement plus éclairés. Les règles de base qui régissent les relations conjugales auxquelles ils seront un jour partie sont tout aussi importantes que les mathématiques, l'histoire et la géographie »⁹

L'éducation juridique peut se faire dès le plus jeune âge, certes, mais aussi tout au long de l'âge adulte. Des citoyens juridiquement informés, responsables et impliqués sont mieux à même de prévoir et d'éviter les obstacles et les conflits.

Des actions importantes d'éducation juridique en matière de droit de la famille permettraient de décupler l'effet des changements qui découleront de la réforme proposée.

⁹ Pr Alain Roy, « Affaire Éric c. Lola : une fin aux allures de commencement », 2013 1 Cours de perfectionnement du Notariat, à la p. 298.

Accessibilité de la loi : être clair, dès le départ

La réforme envisagée est avant tout une réforme législative. La sensibilisation, l'information et l'éducation qui pourront en découler seront toutes tributaires de la loi. En conséquence, plus la loi sera claire, plus les interventions qui suivront le seront aussi.

Le défi est toutefois de taille. Le langage du droit est complexe. Les concepts de droit le sont encore plus, la pensée juridique étant elle-même un mystère pour la plupart des non-juristes (et même souvent pour les juristes!). Il faut donc trouver un moyen de rapprocher le droit des citoyens.

Le colloque international *Clarity 2018*, organisé par Éducaloi et financièrement soutenu par de nombreuses institutions dont le ministère de la Justice du Québec, a permis de faire un constat non équivoque : **la communication claire du droit (*legal plain language*) est désormais une nécessité pour toutes les sociétés**. Ce n'est plus un luxe. Il s'agit d'une expertise que tous les juristes et toutes les organisations, notamment les gouvernements, doivent développer.

Alors, pourquoi ne pas profiter de la réforme du droit de la famille pour écrire le droit de manière plus accessible? Pourquoi ne pas faire les choses différemment? **Pourquoi ne pas oser écrire le droit pour être compris?** Devenir un modèle inspirant pour d'autres législatures?

Un tel exercice serait bénéfique pour tous, autant la population en général que les juristes et juges, sans oublier ceux et celles qui se présentent seuls devant les tribunaux.

Le droit de la famille concerne tout le monde et il est fondamental que le plus grand nombre puisse le comprendre et y accéder pleinement. Nous croyons que la réforme envisagée est une occasion idéale pour que le Québec fasse preuve d'initiative et de leadership dans cet important dossier d'accessibilité de la loi elle-même.

* * *

Éducaloi est heureux d'avoir eu l'occasion de participer à cet exercice. Nous espérons humblement que nos brefs commentaires – à leur façon – sauront vous aider à jeter un regard différent sur les étapes que vous aurez à franchir dans cet immense chantier.